

Assemblée des membres de l'ASP et de la Charte

Cet automne, l'assemblée des membres se déroulant au Zürcher Volkshaus a connu une bonne fréquentation avec 50 participant(e)s ayant droit de vote et elle a été le cadre de discussions animées. Comme actuellement deux dates de rencontre sont prévues chaque année, la matinée s'est révélée suffisante pour débattre des sujets du jour. En première partie, l'attention s'est focalisée sur les activités du comité de l'ASP et du bureau. La deuxième partie était placée sous la direction de la Charte, qui s'est conclue par les déclarations des instituts de la Charte, lesquels se sont mutuellement informés sur l'avancée et la planification de leurs activités.

Adieu Franz Brander

Il était impossible de commencer l'assemblée des membres sans évoquer et commémorer le décès soudain et imprévu de Franz Brander. Au cours de l'été, il a succombé à une insuffisance cardiaque lors d'un accident de baignade. Le comité est profondément ému, car il laisse un grand vide à tout point de vue. Un hommage est rendu dans ce magazine à sa personne, ses activités et ses œuvres au sein de l'ASP.

Filière de formation postgrade ASP sur la dernière ligne droite

La principale tâche de l'ASP demeure la filière de formation postgrade ASP. Selon la présidente, Gabriela Rüttimann, les travaux sont sur la dernière ligne droite. A ce propos, elle exprime sa gratitude à Sandra Lutz qui a fourni énormément de travail pour la mise en place d'une structure unifiée de la filière de formation postgrade. A cette occasion, les instituts partenaires ont été mis à contribution et il est impressionnant de voir tout ce qui a été livré au cours de l'été en matière de contenu. Comme les instituts partenaires, l'ASP s'emploie maintenant à écrire le rapport d'auto-évaluation, actuellement en cours de traitement.

Le groupe de pilotage qui s'est vu confier le processus d'accréditation est à la recherche d'un coordinateur ou d'une coordinatrice. Cette personne aura pour tâche d'accompagner étroitement le processus d'accréditation, de le coordonner et de le représenter face aux autorités. Elle doit assurer le flux des informations entre l'ASP

et les instituts partenaires et toujours conserver une vue d'ensemble du processus. Cette fonction présente un énorme défi et demande une personne expérimentée et compétente qui est à la fois ouverte, flexible et capable d'identifier les contextes complexes ainsi que d'exercer une gestion sûre et équilibrée.

Budget et cotisation des membres

Le processus d'accréditation laisse également des traces dans le budget de l'ASP, lequel prévoit à nouveau une perte l'année prochaine, qui pourra toutefois être couverte par les réserves. Le comité des finances attire l'attention sur le fait qu'il faut s'attendre à d'autres déficits jusqu'à ce que l'accréditation soit définitivement adoptée. Tous les instituts de formation postgrade doivent être correctement accrédités d'ici 2017, ce qui demande du temps et de l'argent. Malgré tout, le comité propose de ne pas modifier le montant des cotisations des membres. Le budget a été ainsi approuvé à l'unanimité.

Informations de la Charte

Le président de la Charte, Peter Schulthess, indique que la transmission des connaissances génériques constitue une partie importante des exigences envers la formation postgrade de la psychothérapie. Certains instituts n'offrent pas encore de théorie de la psychothérapie telle qu'elle est décrite dans la LPsy. Il existe pourtant une filière de formation postgrade ASP, qui propose ces connaissances de base transdisciplinaires (connaissances génériques) à tous les instituts. Ce qui signifie que cette offre est également ouverte aux instituts procédant eux-mêmes à l'accréditation. Tous les membres de l'ASP seront informés et invités à promouvoir cette offre dans leurs cercles, car cette filière de formation postgrade peut également se relever intéressante pour les psychothérapeutes exerçant depuis un certain temps déjà. Un premier cycle commencera en janvier 2016 et durera jusqu'à l'été de la même année. Le cours est également accessible aux instituts qui ne sont pas affiliés à la Charte. Si l'offre sera poursuivie en-dehors des filières de la formation postgrade dépendra de la demande. Les instituts partenaires doivent toutefois pouvoir se fier à la réalisation régulière du cours.

Suite à la fusion de la Charte et de l'ASP, le secrétariat de la Charte a été fermé. Ce qui signifie que toutes correspondances adressées à la Charte doit être envoyées au secrétariat de l'ASP. L'adresse e-mail sera encore valable jusqu'à la fin de l'année pour ensuite être supprimée.

Peter Schulthess se réfère en conclusion au texte de la Charte, lequel a été écrit dans un langage à valeur historique. Celui-ci a également fait l'objet de plusieurs révisions. En d'autres termes, le comité a décidé de rédiger un nouveau texte qui sera probablement soumis au printemps 2016 lors de l'assemblée des membres pour y être évalué et accepté.

Commission de l'assurance qualité (CAQ/KQS)

Peter Müller Locher, qui aurait dû représenter la CAQ à cette assemblée des membres, a été excusé en raison d'un grave accident de vélo ayant eu lieu début août. Il s'est cassé les vertèbres cervicales supérieures et il a frisé la mort. Heureusement, le processus de guérison est en bonne voie, ce qui lui permet de diriger la CAQ depuis chez lui. Les membres de la CAQ sont également fortement impliqués dans le processus d'accréditation, œuvrant parfois même comme mentor.

La CAQ fait aussi fonction d'office des recours et s'occupe actuellement d'une plainte portée devant le tribunal administratif fédéral. L'avenir montrera si celle-ci est recevable sur le plan formel et matériel.

Dans le cadre de la LPsy, tous les instituts de formation postgrade doivent disposer d'un office des recours. Il convient de considérer que

l'installation d'un tel office se révèle très coûteux. L'ASP est de toute façon tenue de disposer d'une assistance juridique et propose aux instituts de l'utiliser comme office des recours, au cas où ils ne souhaitent pas établir de propre office. L'ASP a un important savoir-faire auquel les instituts peuvent avoir recours sans devoir l'acquérir eux-mêmes. Les frais encourus pour une assistance juridique sont définis dans le règlement de procédure de la CAQ. Les frais sont selon la décision rendue transmis soit au recourant soit à l'institut. Si le recourant est sans ressources, les frais sont à la charge de l'association ou de l'institut.

Commission scientifique

Le membre de la commission Mario Schlegel rappelle que chaque institut a pour mission d'effectuer de la recherche. Tous les instituts participant à l'étude de la pratique ambulatoire de la psychothérapie en Suisse (PAP-S), effectuent déjà de la recherche. L'étude PAP-S est pour l'instant en phase d'évaluation. Les résultats seront publiés dans la revue *Science Psychothérapeutique* ainsi que dans des journaux à haut niveau. De plus, un livre sera édité fin 2016 à cette occasion. Par ailleurs, toutes les publications de la PAP-S peuvent être consultées en ligne sur ce site web: www.psychotherapieforschung.ch.

L'étude PAP-S s'est vu attribuer un fonds séparé. Le décompte annuel correspondant a été soumis aux délégués qui l'ont approuvé à l'unanimité. Ils ont aussi pris connaissance du rapport du réviseur annexé au décompte. L'objectif est de ramener le fonds à zéro, ce qui devrait être réalisé fin 2016.

Marianne Roth